



Elections des parents d'élèves au Conseil d'administration

publié le 24/09/2019

Le Conseil d'Administration est une instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

En tant que parents vous êtes tous électeurs (1 vote par parent).

Le matériel de vote sera remis à votre enfant entre le 3 et le 4 octobre.

Comment voter ?

* Par correspondance : Vous pourrez transmettre votre enveloppe de vote à votre enfant pour qu'il la dépose dans l'urne prévue à cet effet (au secrétariat) ou bien l'envoyer par courrier postal jusqu'au 11 octobre 12H.

* Au bureau de vote (salle de réunion du collège), le vendredi 11 octobre de 8H à 12H.

Document joint

 [affiche_elections_parents](#) (PDF de 384,3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.